



AVIS PUBLIC

Adoption du règlement no. 19-308 relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2020

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2019, le règlement numéro 19-308 relatif à la gestion des matières résiduelles et fixant la tarification pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2020 a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 13^e jour du mois de décembre 2019.

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Simon Thériault